



BADILIKA

**Communiqué : 005/BSG-BENI/2026 : Rutshuru : sous l'administration d'Ephrem
IZABAYO KABASHA, les droits humains étouffés, il faut agir maintenant**

Depuis la prise de fonctions de Monsieur IZABAYO KABASHA Ephrem le 16 mars 2026 comme Administrateur du territoire de Rutshuru, la situation des droits humains s'est gravement détériorée. Des violations répétées du droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté d'expression et de circulation sont documentées.

Des enlèvements de civils, des menaces, des actes d'intimidation et des traitements cruels, inhumains ou dégradants sont régulièrement signalés. Les jeunes, les acteurs de la société civile et les humanitaires sont particulièrement ciblés, souvent accusés sans preuves de collaboration avec des groupes armés.

Plus de 80 jeunes sont actuellement détenus à la prison centrale de Rutshuru (Kanyangavi) dans des conditions alarmantes : torture, insalubrité, absence de nourriture, de soins médicaux et de visites familiales. Plusieurs détenus présentent des pathologies graves, telles que des diarrhées sévères ou des infections cutanées, sans prise en charge adéquate et au moins 8 décès en détention ont été rapportés.

Entre le 16 mars et le 26 avril 2026, au moins 20 jeunes en majorité de la communauté Nande ont été arrêtés en groupement Bukoma sur instruction directe de l'Administrateur, accusés d'appartenir à des groupes armés actifs dans le parc des Virunga. Par ailleurs, certains civils seraient contraints de rejoindre le M23 pour échapper aux violences, puis envoyés dans des centres de formation à Runyonyi et Chanzu, où des exécutions sommaires de recrues jugées récalcitrantes sont signalées.

La hausse des taxes accentue la précarité économique, tandis que les acteurs de la société civile et humanitaires font face à des menaces, à interrogatoires et confiscations de leurs outils de travail.

Cette situation fait peser un risque réel d'escalade des tensions communautaires et risque de compromettre gravement l'accès humanitaire. Au regard de la gravité des faits rapportés, il est impératif que :

À l'attention des autorités de la rébellion du Mouvement du 23 Mars

1. Garantir le respect strict des droits humains et mettre fin immédiatement aux arrestations arbitraires, aux actes de torture et aux exécutions extrajudiciaires ;
2. Dans l'intérêt de la protection des civils et de la stabilité locale, envisager la nomination d'un nouvel Administrateur territorial présentant des garanties d'impartialité, de respect des droits humains et de cohabitation communautaire;

3. Garantir un accès immédiat, sûr et sans entrave aux médicaments essentiels et aux soins de santé pour toutes les personnes détenues, conformément aux normes internationales relatives au traitement des détenus ;
4. Mettre en place un mécanisme d'évacuation médicale pour les cas graves nécessitant des soins spécialisés ;
5. Autoriser un accès libre et sans entrave aux mécanismes indépendants de surveillance des droits humains.

À l'attention des autorités judiciaires et administratives de la rébellion du Mouvement du 23 Mars :

1. Veiller à ce que toutes les personnes détenues soient soit libérées;
2. Permettre aux organisations humanitaires et médicales d'accéder librement aux lieux de détention afin d'évaluer les besoins sanitaires, fournir des traitements appropriés et assurer un suivi régulier des détenus.

À l'attention du Gouvernement de la République Démocratique du Congo :

1. Intensifier les efforts diplomatiques, politiques et sécuritaires afin de rétablir son autorité administrative sur le territoire concerné et garantir la protection effective des populations civiles.

À l'attention de la communauté internationale

1. Renforcer la surveillance, la documentation et la dénonciation des violations des droits humains dans la région ;
2. Prendre des mesures appropriées pour prévenir de nouvelles exactions et soutenir les mécanismes de protection des civils.

Une action urgente, coordonnée et fondée sur le respect des droits humains est indispensable pour prévenir une aggravation de la crise et garantir la protection des populations civiles dans le territoire de Rutshuru.

Fait à Beni, le 28 avril 2026

Pour la Secrétariat Général de l'Asbl Badilika

Mail : badilikadh@gmaim.com

Site : <https://badilikaong.online>

